

Jeudi 22mars :
Grève au Centre des Monuments Nationaux
Mobilisation réussie !



L'intersyndicale (CGT CFDT) du Centre des Monuments Nationaux a déposé un préavis de grève reconductible à compter du jeudi 22 mars pour l'ensemble des personnels de l'établissement. Ce mouvement a été particulièrement bien suivi, en Île-de-France comme en région avec de nombreux grévistes dans plusieurs monuments dont certains étaient totalement fermés. Ainsi, n'ont pas ouvert leur portes aujourd'hui :

- L'Arc de Triomphe,
- le Château de Vincennes,
- la cité de Carcassonne,
- l'abbaye du Mont-Saint-Michel,
- les tours de Notre-Dame,
- le Château de Maisons Laffitte,
- les Tours de la Rochelle,
- le château d'Azay le Rideau,
- les jardins du Palais Royal...

Des grévistes ont été également dénombrés aux sièges à hôtel de Sully et porte des Lilas

A Paris, où était organisé un grand rassemblement des personnels d'Île-de-France, plus de 100 agents du siège et des monuments, se sont regroupés pour un pique-nique festif dans les jardins de l'Hôtel de Sully.

La mobilisation de cette première journée a donc été un grande réussite !

Ensemble, les personnels ont réaffirmé leur détermination à voir aboutir l'ensemble des points que comportaient leur préavis, à savoir :

- **Le changement de gouvernance à la tête de l'établissement.**
- **Des réunions de travail au Ministère suite aux conclusions du rapport de l'IGAC**
- **Fin de la dérogation de l'emploi au CMN**
- **Abandon du projet de gestion directe des agents titulaires**
- **Moratoire sur toute les décision prise depuis le 20 septembre 2011**
- **Réouverture des négociations sur le statut et le contrat de performance**
- **Création de postes et relèvement du plafond d'emploi**

A toute ces revendications, le Ministère a répondu par une fin de non recevoir.

Philippe Béléal, directeur Général des Patrimoines, a tout de même reconnu que « *le niveau de tension n'avait pas diminué* » et qu'il n'était pas souhaitable à ce jour d'effectuer un transfert de gestion des personnels titulaires vers le CMN.

Le représentant du Ministère précise même : « *Il reste des tensions extrêmement vives qui ne rendent pas propice un bon traitement des questions de fond* » et que tout serait « *à revoir dans un contexte différent du contexte actuel* ».

En conclusion : nous comprenons que le Ministère désavoue la direction actuelle mais ne prend pas les dispositions qui s'imposent. Quel degré de gravité faut-il atteindre pour que le ministère assume son devoir de tutelle.

Le préavis de grève étant reconductible, des Assemblées Générales des personnels seront organisées demain matin pour décider de la suite du mouvement.

TOUS ENSEMBLE CONTINUONS LA LUTTE !



Paris, le 22 mars 2012